

LE RÔLE DE L'APEL

A quoi ça sert ?



MISSIONS GENERALES :

- Participer à l'animation et à la vie de l'école en accueillant et informant les familles
- Travailler en lien avec le chef d'établissement pour soutenir le projet de l'école et de l'équipe éducative
- Organiser des manifestations pour le financement des différents projets et sorties scolaires
- Soutenir l'Ogec dans l'organisation de leurs actions et leurs projets
- Représenter les familles de l'école auprès des acteurs locaux
- Aider les parents dans l'éducation de leurs enfants en leur apportant des outils pédagogiques : site de l'APEL, ligne d'écoute, magazine...

⇒ **Œuvrer pour l'épanouissement et le bien-être de nos enfants**

LA COTISATION :

L'adhésion au mouvement APEL = 17,50 €

- 46% Apel départementale : salaires et charges, frais de fonctionnement, service ICF, fond de solidarité aux Apels d'établissement
- 29% Adhésion au magazine Famille & Education
- 18% Apel Nationale
- 7 % Apel Académique

L'adhésion à l'APEL d'établissement = 6 €

- 100% de la cotisation vient s'ajouter aux bénéfices des manifestations annuelles pour nous permettre de prendre en charge les sorties scolaires, le financement de matériels pédagogiques et d'interventions extérieures.

Votre adhésion marque votre soutien à notre association, cela ne vous engage pas automatiquement en tant que bénévole.

A titre d'exemple, cette année l'Apel a financé le séjour des CM1-CM2 à hauteur de 120 € par élève.

NOUS CONTACTER

apel85stemarie@gmail.com - 06.15.45.05.21

Et si cette année tu rejoignais l'APEL !